

Kieffer Sylvia <f

> mer. 8 juil. 15:26 (il y a 5 jours)

A l'attention du Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet de parc éolien à **ROUANS**

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».

Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc...

Où est l'écologie lorsqu'on remplace des arbres par des éoliennes ?

Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Le dernier rapport de l'ANSES de 2017 n'a pas fait d'études sur les nombreux pacs éoliens où les riverains se plaignent : pas de relevés d'infrasons, ni de basses fréquences,, ni de champs électromagnétiques etc... pourtant beaucoup de riverains vivant à 500m - 750m - 1000m - 1500m des éoliennes souffrent. Soi-disant, toutes les personnes se plaignant des éoliennes sont des anti-éoliens et donc l'Etat, qu'il soit français ou allemand, les méprisent. Pourtant, les infrasons qui par définition sont inaudibles, peuvent être ressenties par des personnes sensibles et/ou ayant des pathologies cardiaques, épilepsie, électro-hypersensibles etc Les constructeurs (allemands) d'éoliennes prétendent que les infrasons ne seraient pas audibles au-delà de 500m !!

Pourtant, l'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives.

Les allemands ne se plaignaient pas des 1ères éoliennes, installées il y a plus de 20 ans et qui ne dépassaient pas les 50m de hauteur. Or, aujourd'hui, les nouvelles éoliennes mesurent 150m, 200m, jusqu'à 240m, et sont installées, suivant les Länder (régions), en particulier dans le nord de l'Allemagne, à 500m des habitations Depuis, de plus en plus d'allemands se plaignent des nuisances des éoliennes alors qu'il y a 20 ans, ils avaient accepté de vivre à côté des éoliennes. Une association allemande, « DSGS e.V » Deutsche Schutz Gemeinschaft Schall für Mensch un Tier défend les nombreux riverains qui subissent les nuisances des éoliennes. Les nombreux témoignages d'allemands corroborent les témoignages de riverains de parcs éoliens en France. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta ! Les ruraux sont méprisés.

Par ailleurs, tous les promoteurs éoliens, France Energie Eolienne, l'Ademe prétendent qu'à une distance de 500m entre les éoliennes et les habitations, le bruit d'une éolienne ne dépasse pas les 35 dB !! La réalité est toute autre. Ils « oublient » juste de préciser que divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne. Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir !

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité était de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.

Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

Tous ceux qui veulent encore croire les discours des promoteurs éoliens, de certains qui se prétendent « écologistes ou des élus en quête de retombées financières pour leurs communes, devraient prendre connaissance des derniers ouvrages parus :

- « le scandale éolien » d'Antoine Waechter (ingénieur écologue)

- « éoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé

Pour ceux qui malgré tout refusent encore la réalité, le mieux est de vivre au moins 3 semaines (7/j7, 24h/24) dans les Hauts de France ou en Allemagne du Nord, à proximité immédiate des éoliennes (à moins de 800m) dans l'une des communes encerclées par des dizaines d'éoliennes (ex. : Vauvillers, Hangest-en-Santerre, Schönfeld, Dobberkau etc...).

Nos campagnes se transforment actuellement en friche industrielle avec l'implantation de milliers d'éoliennes. Un parc éolien en attire souvent un autre à côté ou alors il s'agrandit !

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.

Il est grand temps de dire STOP à l'éolien.

Ma motivation pour participer à cette enquête publique résulte du fait que je suis obligée de vivre, depuis février 2017, à 750 m d'une éolienne de 120m de hauteur et que je ne souhaite à personne d'habiter à proximité d'un parc éolien. J'ai constitué un dossier bien fourni, du dépôt de permis de construire jusqu'à la mise en service de l'éolienne, avec entre autres, toutes les études acoustiques, une dizaine de dépôt de plaintes de riverains. Les plaintes ont été classées sans suite alors que les plaintes pour bruits de campagne (animaux en particulier) aboutissent très souvent !! Cherchez l'erreur !!

Un extrait d'une étude d'impact pour un parc éolien montre les arguments fallacieux d'un promoteur éolien :

« Si la taille de ce 'moulin' à vent est imposante,Son fonctionnement n'agresse pas, ni par le bruit, ni par la vitesse de rotation.....Le faible bruit généré par ce modèleLa pulsation de cette machine peut-être apaisante. Cette sérénité est renforcée par la possibilité de s'approcher au plus près et sans danger, de la 'toucher' et de la sentir vibrer ». Je précise que l'exploitant de cette éolienne est très âgé, sourd (porte un appareil auditif) et qu'il habite à 1,4km de « son éolienne ». Il ne s'est pas gêné de l'installer à 350m des 1ères habitations de la commune voisine ! Normal, lorsqu'on est exploitant et oncle de l'ancien maire de la commune où l'éolienne a été installée !!

Sylvia KIEFFER

PS : POURQUOI DEVIENT-ON ANTI-EOLIEN ?

Comme beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui des anti-éoliens, je n'avais pas d'opinion sur le sujet. J'ai pu voir, depuis un vingtaine d'années, lorsque je traversais l'Allemagne en voiture, de nombreuses éoliennes et je ne savais pas qu'elles étaient les impacts sur les riverains. Lorsque j'ai acheté ma maison en 2013, je ne savais pas que j'aurai un jour une éolienne à 750m de ma maison. Les voisins n'étaient pas au courant que le permis de construire avait été accordé en 2011 alors qu'il avait été refusé à 2 reprises par le Préfet et que le Tribunal avait annulé à chaque fois ces permis alors même que la société était en cessation d'activité après le 1er refus Ce n'est que par hasard, en 2015, que j'ai entendu parler d'un projet éolien. Le permis de construire n'avait pas été affiché sur la départementale, là où les riverains auraient pu en prendre connaissance mais sur un chemin communal emprunté par 3 personnes dont le propriétaire du terrain où se trouve l'éolienne. L'éolienne a été installée en février 2017, mise en service en mai 2017. Je peux vous dire qu'on a souffert du bruit... on ne pouvait plus dormir, on était réveillé vers 2h, 3h du matin ; même avec les fenêtres fermées alors qu'il faisait chaud, c'était infernal. Une dizaine de personnes ont porté plainte à la gendarmerie. Quelques mois plus tard, j'ai appris en me renseignant, que les plaintes avaient été classées sans suite. L'exploitant avait été convoqué à la gendarmerie mais il ne s'est pas déplacé ! Pour finir, celui qui était porteur du projet est l'oncle de l'ancien Maire de la commune (commune voisine de la mienne) où se trouve l'éolienne et qu'il a bénéficié de quelques passe-droits.... Aujourd'hui, le Président de la Société à Action Simplifiée est l'oncle de l'ancien maire et le directeur général est un allemand, originaire du nord de l'Allemagne (ce dernier était agriculteur avant de se reconvertir dans l'éolien dans les années 1990 ; il a ainsi pu faire fortune dans l'éolien !!). Inutile de me demander si je trouve les éoliennes écologiques et utiles. Il n'y a que des intérêts financiers pour les porteurs de projet et les exploitants éoliens et nous les riverains, sommes sacrifiés et ON OSE NOUS REPROCHER DE NE PAS AIMER LES EOLIENNES !! QUEL CULOT !!

Marc D ALESSANDRO <c

fr>

mer. 8 juil. 15:41 (il y a 5 jours)

NON AU PROJET EOLIEN DE ROUANS ! Bonjour, je m'appelle D'ALESSANDRO MARCO, j'habite la SOMME où nous allons dépassé bientôt les 1000 éoliennes ! Ce n'est pas une vie mais un calvaire ! Qu'il faut éviter aux habitants de ROUANS !

Pour ce projet dans l'étude géologique page 1/3 chapitre 2 étude d'impact, à aucun moment le Radon n'est mentionné, pourtant avec les cas de cancers pédiatriques à SAINTE PAZANNE il sert à amplifier les ondes électromagnétiques, les infrasons et contribue à l'effet " Corona", J'en déduis que la vie des enfants DOIT ÊTRE PRIMORDIALE ET QUE VOUS ALLEZ REFUSER CE PROJET !

La zone d'implantation est classée en catégorie 3 des risques sismiques donc je pense qu'il ne faut pas négliger ce chiffre ! DONC REFUSEZ CE PROJET !

Page 1/8 la carte des vents ! L'étude acoustique est caduque car elle a été faite par des vents de vitesse comprise entre 3 et 9 metres / seconde alors que la zone d'implantation en 4 ème position sur l'échelle des vents donc très venteuse !

C'EST POURQUOI IL FAUT REFUSER CE PROJET !

Pourquoi la distance GRT GAZ est mentionnée au MAXIMUM de 183 metres alors que c'est la distance minimum à respecter qui serait plus judicieux de savoir ! C'EST POURQUOI JE VOUS DEMANDE DE REFUSER CE PROJET !

Toute personne normale est forcément au courant de l'hecatombe d'enfants à Sainte pazanne, et vous ne devez pas ignorer qu'il y a des parcs éoliens autour de cette ville et que le poste de liaison se trouve au centre bourg !!! DONC JE VOUS DEMANDE D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION EN REFUSANT CE PROJET EN TOTALITÉ !

merci.

Cordialement D'ALESSANDRO MARCO

**Marie MARTIN et Sylvain
ROUSSEAU** <n
À moi

8 juil. 2020 23:45 (il y a 5 jours)

3.fr>

Faut-il attendre la multiplication des problèmes de santé comme pour l'amiante pour qu'on se retrouve face à un scandale sanitaire dû aux centrales éoliennes. La santé doit être la priorité. De nombreux cas en France révèlent que ces machines produisent des symptômes identiques sur les riverains : maux de tête, perte du sommeil, vertiges, acouphène, tachycardie,...

La France est un des rares pays à avoir une distance si minime entre ces machines et les habitations : 500 m. Alors que les hauteurs des aérogénérateurs ne cessent d'augmenter !

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Thierry <thierry.pilatus@>
À moi

ven. 10 juil. 16:59 (il y a 2 jours)

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous joins ici quelques notes qui me semblent importantes sur le projet de parc éolien de Rouans et pour lequel je ne suis pas en accord sur son installation.

Je m'appelle Thierry Pilatus et j'habite à Ste Pazanne 44680.

La zone est dans un couloir aérien entre 2 zones classées qui sont l'estuaire et le lac de Grandlieu, ce qui en soit devrait déjà rendre impossible l'implantation

Le type d'éolienne n'est pas mentionnée ce qui rend impossible d'établir un avis sur l'impact sonore

Dans la zone, il y a des espèces animales en voie d'extinction (mentionné dans le dossier projet) telles la Linotte et la pie grièche, le projet va donc amener ces espèces à s'éteindre complètement.

C'est également un lieu d'habitat de chauves-souris, l'implantation impliquera la déstructuration de la colonie et en cette période de covid, il vaut mieux éviter que ces animaux se « baladent » n'importe où car potentiellement vecteur de transmission

Aucune mention faite à priori sur l'indemnisation des propriétaires dans un rayon de 500m à 1km alors que leurs biens vont être dévalorisés assez fortement

L'impact visuel a été sous-dimensionné, on voit par exemple dans le dossier une photo du lac de Grandlieu prise depuis l'église de St Lumine en mentionnant des difficultés d'accès (qui permettrait d'avoir ce point de vue dénaturé) alors que nous sommes en plein développement de pistes qui vont permettre de faire le tour à vélo du lac. Faux argument donc

De plus, le sous-sol est granitique, située sur des zones de failles et en zone humide (très proche zone inondable – lit moyen des cours d'eau locaux), ce qui amène à une transmission aléatoire de champs magnétiques importants dépassant le seuil de la norme ou en tout cas la limite fixée par le centre de recherche contre le cancer (0.2 à 0.4 micro tesla)

Il faudrait demander de faire un diagnostic local de santé avant implantation (si elle a lieu) afin d'avoir une image « avant » de la santé des habitants et pouvoir insérer dans le contrat des clauses d'arrêt temporaire voire définitif du parc en cas de dégradation et/ou de suspicion de dégradation de l'état de la faune, de la flore, ou de la santé humaine pour éviter un Nozay/Puceul bis

A la vue de ces points, il y a déjà là, matière à demander l'application de principe de précautions

Ces points de vues sont concrets et montrent que ce n'est pas de l'anti-éolien pur mais plutôt une position réfléchie de locaux en interrogation sur la santé future. Nous sommes bien en accord avec l'utilisation d'énergie "vertes" et non plus carbonées, c'est le lieu qui ici est mal choisi.

Bien cordialement

Thierry Pilatus